

## Réforme des retraites : les bons apôtres de l'injustice sociale

### Les retraités sont tout sauf des nantis. Il est parfaitement choquant de les rendre responsables des déficits et de leur demander de les combler

Il est de bon ton dans certains médias de considérer les retraités comme des nantis égoïstes qui coûtent très cher à la société. Et comme les régimes de retraite sont en difficulté, la solution devient évidente pour quelques jeunes technocrates en mal de notoriété : il faut faire payer les retraités. Quelle belle conception de la protection sociale !

Les retraités d'aujourd'hui ont financé la retraite de leurs parents et on leur a promis qu'en échange ils bénéficieraient d'une retraite en leur donnant les règles du jeu de l'époque. Depuis lors, les règles ont changé, et c'est bien normal, pour prendre en compte l'évolution des conditions économiques et démographiques. Mais ces changements ne concernaient pas les retraites liquidées.

Aujourd'hui, les « néodocteurs » de la nouvelle protection sociale entendent remettre en cause la parole donnée aux actifs d'hier en leur demandant de payer... une partie de leur retraite. Ils justifient cette approche par des chiffres partiels, tronqués et parfois inexacts : la réalité est qu'il y a 9 % de retraités en dessous du seuil de pauvreté (soit environ 1,2 million) et 600 000 bénéficiaires du minimum vieillesse (710 euros par mois). Le taux de pauvreté des jeunes actifs est certes supérieur mais il est un état temporaire pour eux, alors qu'il est définitif pour les retraités.

La retraite moyenne était, en 2004, de 1 288 euros mais de seulement 1 065 euros

#### François Bellanger

Président de la Confédération française des retraités

pour les salariés du privé et de 1 689 euros pour les fonctionnaires et régimes spéciaux. Notons au passage que cette disparité ne semble pas choquer nos « bons apôtres ».

On accuse les retraités de profiter de niches fiscales : cela commence avec l'abattement de 10 % pour frais professionnels déjà largement raboté par les lois fiscales successives, comme si les actifs ne se faisaient pas rembourser leurs frais professionnels en sus de l'abattement de 10 %.

Puis on continue par la dispense, ou le taux réduit de la contribution sociale généralisée (CSG) dont bénéficient les retraités. Faut-il rappeler que cela ne concerne que les plus modestes et que les actifs bénéficient, depuis 2001, d'un système équivalent, la prime pour l'emploi (PPE), mise en place par Laurent Fabius à la place de la ristourne de CSG qu'il voulait introduire et qui avait été rejetée par le Conseil constitutionnel. Je cite : « On se souvient des conditions de naissance de la prime pour l'emploi. Elle fut difficile. Il y a un an, le gouvernement avait proposé une ristourne de CSG. Après l'annulation de ce dispositif par le Conseil constitutionnel, en décembre, nous avons remis rapidement l'ouvrage

sur le métier et, dès janvier, avec Florence Parly et Elisabeth Guigou, j'ai présenté le projet de prime pour l'emploi » (discours de Laurent Fabius, à Lille, le 27 août 2001).

Certes la situation est difficile et le régime de retraite doit être réformé. Faut-il rappeler qu'un système de retraite se pilote à long terme et que malheureusement l'Etat n'a pas accompli son travail dans ce domaine. Les erreurs de pilotage remontent à vingt-cinq, trente ans : mesures de dégageant des seniors initiées par l'Etat à la fin des années 1970, abaissement de

« Aucune justification ne permet d'expliquer raisonnablement les écarts constatés entre le secteur public et le secteur privé »

l'âge de la retraite au début des années 1980, alors que l'on connaissait parfaitement, à cette époque, les effets qu'aurait le baby-boom sur le système de retraite dans le courant des années 2000.

Depuis lors, l'Etat pouvait corriger les erreurs, mais il ne l'a fait que tardivement et très partiellement : réforme très partielle d'Edouard Balladur, en 1994, réforme partielle de François Fillon, en 2003, réforme très insuffisante de Xavier Bertrand, en 2008.

Notons au passage que Lionel Jospin s'est bien gardé d'apporter sa pierre à l'édi-

ficé, à part la création du Fonds de réserve des retraites (FRR) dont l'abondement prévu est largement insuffisant pour lui faire jouer un rôle significatif.

Alors, faut-il aujourd'hui faire payer aux retraités l'impéritie de l'Etat ? Ce serait une monstrueuse injustice sociale. Le récent rapport du Conseil d'orientation des retraites (COR) montre l'ampleur des efforts de redressement à accomplir. Mais faut-il s'en étonner compte tenu du retard pris par la France dans le traitement de ce dossier auquel s'ajoutent aujourd'hui les effets de la crise économique ?

Le déficit du système de retraite est de 30 milliards d'euros, en 2010, et il se creusera pour atteindre 40 milliards, en 2020, et 62 milliards, en 2030. Il faudra bien se décider à prendre enfin les mesures qui auraient dû être prises depuis longtemps, celles destinées à corriger la dégradation du rapport démographique, mais aussi celles permettant d'assurer le rétablissement des équilibres financiers, seules susceptibles de rassurer les jeunes générations qui ont le droit de savoir ce que sera leur retraite.

Enfin, il faut que tous les retraités soient traités de la même façon. Il est plus que temps de faire converger les régimes de retraite. Aucune justification ne permet d'expliquer raisonnablement les écarts constatés entre le secteur public et le secteur privé, comme par exemple l'âge de liquidation de la retraite (trois ans d'écart en moyenne entre secteur public, hors militaires, et secteur privé). De ces

injustices flagrantes, les « néodocteurs » de la protection sociale ne parlent pas. Est-ce parce qu'ils appartiennent au club des protégés de la République ?

Ils feignent aussi d'ignorer que les retraités sont également des acteurs indispensables de la vie sociale. Ils occupent une part prépondérante dans les emplois bénévoles : 30 % des maires de petites communes, plus de 50 % des conseillers municipaux non indemnisés, de 50 % à 80 % des bénévoles des grandes organisations caritatives. Ils aident leurs enfants financièrement quand ils le peuvent, et en nature (garde des petits-enfants) presque toujours. Ils sont souvent les « aidants » de leurs parents âgés en situation de perte d'autonomie et, quand ils le peuvent, ils les assistent lorsqu'ils doivent être placés en établissement pour personnes âgées, faute d'une prise en charge adéquate par la protection sociale.

Les jeunes technocrates qui jettent de l'huile sur le feu vont-ils enfin se décider à regarder de près ce qu'est réellement le monde de la retraite ? Ont-ils conscience que leur tour viendra et qu'ils deviendront retraités d'abord, puis « vieux » ensuite ?

Les retraités sont comme les autres citoyens. Ils sont attachés à consolider et pérenniser le système de retraite, pour eux et leurs enfants. Ils savent que des efforts seront nécessaires et sont prêts à en prendre leur part, mais ils veulent que l'on reconnaisse leur véritable rôle social, et ils refuseront les discriminations. ■